



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_200_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prestation avec GAME FLOW

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec la société GAME FLOW pour une intervention dans le cadre de l'inauguration de l'espace culturel La Ruche qui se déroulera le 7 janvier 2026 de 14h à 16h à l'espace culturel La Ruche pour un montant TTC total de 75,00 euros.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 04/12/2025

le Maire

Guy GENET

